

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **JSS KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**

ISIN : **FR001400KTL5**

Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**

Appelez le **01 41 10 31 33** pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **08/07/2026**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : L'OPCVM a été créé le 09/02/2024 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'OPCVM a pour objectif de gestion d'investir dans les actions internationales afin de surperformer, net de frais l'indice de référence sur un horizon d'investissement de 5 ans, en se concentrant sur les entreprises qui contribuent à la transition écologique et en prenant en compte la liste CELI de Yale.

La stratégie de gestion du Fonds repose sur la sélection de titres discrétionnaire basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises. La stratégie suit une approche principalement « bottom-up », en identifiant les sociétés qui ont une exposition à des « éco-activités » significatives.

Approche extra-financière :

L'univers d'investissement de départ est constitué de valeurs du de grandes et moyennes capitalisations de pays développés ainsi que des valeurs identifiées sur la base d'une analyse financière et extra-financière et répondant à la stratégie d'investissement du fonds. Les valeurs retenues devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie.

L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % de l'actif net du Fonds et réduit le nombre de titres de l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

Le fonds applique trois filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs :

Exclusions normatives :

L'équipe de gestion applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, les exclusions normatives afin d'éliminer les entreprises dont les activités commerciales sont controversées et qui ne sont pas jugées compatibles avec le développement durable. Les exclusions portent notamment sur les critères suivants :

- Armes controversées : Les armes controversées sont des types d'armes classées comme controversées en raison de leur impact humanitaire à long terme et/ou du grand nombre de victimes civiles qu'elles provoquent. Elles comprennent les armes biologiques, chimiques et nucléaires, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel (seuil de revenus : 0 %) ;
- Défense et armement : Producteurs d'armes à feu civiles, d'armes conventionnelles (systèmes et composants critiques) et de systèmes et services d'appui à l'armement (par exemple, systèmes de contrôle des armes, systèmes de navigation sur cible, etc ; (seuil de revenus : 5%)
- Entreprises figurant sur la liste CELI de l'université de Yale avec une note de C, D ou F. La liste de Yale CELI (Chief Executive Leadership Institute) évalue le niveau d'activité des entreprises en Russie, en éliminant toute entreprise qui ne serait pas notée A ou B si elle est présente sur cette liste
- Organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture : Entreprises qui modifient génétiquement des organismes à des fins agricoles (seuil de revenus : 0%) ;
- Charbon : les entreprises qui sont à la fois fortement impliquées dans le secteur du charbon et qui n'ont pas de stratégie de transition solide vers une économie à faible émission de carbone (seuil de revenus : 5 % pour l'extraction du charbon et 20 % pour la production d'électricité) ;
- Violation des droits de l'homme et des autres principes du Pacte mondial : Entreprises impliquées dans des violations graves des droits de l'homme ou d'autres infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies, conformément aux normes internationales établies (seuil de revenu : 0 %).

Analyse ESG :

Une fois l'univers d'investissement filtré des exclusions normatives, l'équipe de gestion identifie les sociétés ayant de bonnes pratiques ESG au sein de leur industrie. Cette approche permet d'écarter les entreprises ayant des fondamentaux ESG faibles (approche best in class) selon la notation BJSS ESG propriétaire. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Environnement : Empreinte carbone mesurée par les déclarations d'émissions de carbone normalisées, éco-activités (provenant de produits et services qui permettent une réduction substantielle des émissions grâce à des solutions innovantes), impact sur la biodiversité, gestion des déchets, approvisionnement en matières premières, réserves de charbon et émissions potentielles, émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2),
- Social : de nombreux indicateurs clés de performance comme : le capital humain, la sécurité des données, la sécurité du personnel ...
- Gouvernance : la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération et politique anti-corruption ...

La pondération retenue par l'équipe en investissement durable pour les critères E, S et G varient d'une industrie à l'autre.

BJSS note les titres selon 4 catégories : A, B, C, D (A étant la meilleure). Le fonds peut uniquement sélectionner des sociétés notées A et B.

Sont sélectionnées les sociétés offrant selon l'équipe de gestion, un fort potentiel de contribution à des éco-activités.

Analyse de l'implication des émetteurs à la transition écologique :

Entrent dans le champ de la transition écologique, les émetteurs impliqués dans la réalisation des « éco-activités » Sont considérées comme des « éco-activités » les activités qui répondent à la réalisation d'objectifs de développement durable (ODD) environnementaux.

Le fonds investira dans des sociétés ayant des « éco-activités » avec les caractéristiques suivantes :

- Valeurs de type I, entreprises réalisant 50% et plus de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » : minimum 40%

Avec l'évolution de la qualité des données lié à la Taxonomie, ce chiffre augmentera dans le temps. L'équipe de gestion s'engage donc à atteindre un seuil minimal de 50% de sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités » au 01.01.2030.

- Valeurs de type II, entreprises réalisant de 10% à 49% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités »

Les valeurs types I et II doivent représenter 60% minimum des encours du portefeuille.

Les Valeurs de type III ayant des revenus (minimum 10%) liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à composante sociale doivent représenter au minimum 1% des encours du portefeuille.

L'équipe de gestion s'assurera que les valeurs de type I, II et III ne causent pas de préjudice important et présentent une bonne gouvernance.

Limites méthodologiques : L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings des entreprises sur les critères ESG restent encore parcellaires et hétérogènes.

Approche financière :

Les gérants construisent ensuite leur portefeuille selon leurs convictions. L'analyse financière des entreprises est réalisée en analysant la qualité des fondamentaux, le « momentum » et les valorisations basées sur les liquidités.

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 100% de son actif aux marchés d'actions internationaux des pays développés. L'exposition minimale aux marchés actions sera d'au moins de 90% avec une contrainte de 6% maximale par ligne du portefeuille. L'exposition aux pays émergents sera nulle.

Les actifs du fonds Kalina Transition Ecologique seront investis dans des actions mondiales des pays développés. Les investissements seront effectués dans tous les secteurs et capitalisations boursières (à l'exception des « micro-capitalisations ») et sans aucune restriction quant au domicile de l'émetteur (sauf pays émergents). En matière de capitalisation boursière, le portefeuille ne tiendra pas de « micro-capitalisations » (en-dessous de 500 millions d'EUR de capitalisation boursière) et moins de 10% de « petites capitalisations » (en-dessous de 2 milliards de capitalisation boursière).

L'EUR est la devise comptable du Fonds, mais une grande partie des actifs peut être libellée dans d'autres devises. Le risque de change peut atteindre 100%.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg Developed Markets Large & MidCap (dividendes réinvestis, libellé en euro). Il mesure la performance globale des marchés développés. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Affectation des revenus

Capitalisation

Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 14:30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante :

MYRIA ASSET MANAGEMENT

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE

www.myria-am.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | Si vous sortez après : 1 an | Si vous sortez après : 5 ans |
|--|--|-----------------------------|------------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 4083.61 EUR -59.16 % | 3891.92 EUR -17.2 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 8722.36 EUR -12.78 % | 10693.79 EUR 1.35 % |
| Intermédiaire** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 10848.71 EUR 8.49 % | 16942.62 EUR 11.12 % |
| Favorable*** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 14380.45 EUR 43.8 % | 19429.76 EUR 14.21 % |

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2024 et juin 2026.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre août 2020 et août 2025.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement initial de 10 000 EUR | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 83.7 EUR | 721.02 EUR |
| Incidence sur le rendement par an (*) | 0.84 % | 0.93 % |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.05 % avant déduction des coûts et de 11.12 % après cette déduction.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.75 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 75.0 EUR |
| Coûts de transaction | 0.09 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 8.7 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

La prolongation des délais de préavis et les frais de remboursement acquis aux fonds sont les deux outils de gestion de liquidité qui peuvent être activés par la Société de gestion. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Myria Asset Management: 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Le fonds est classé Article 9 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds>.